



L'ACDI

Outil de développement

Motorisation des pirogues

Depuis 1968, l'ACDI se présente comme l'instrument chargé d'administrer le programme d'aide publique du CANADA. L'Agence est dirigée par un président qui a rang de ministre d'Etat responsable de l'Agence et chargé des Affaires francophones. Ce président de l'ACDI assume la responsabilité de l'administration de l'Agence, y compris la formulation et la mise en œuvre de ses politiques et de ses programmes.

Comme la plupart des organismes gouvernementaux de même genre, l'Agence fonctionne par la voie bilatérale (accords entre gouvernements) et par la voie multilatérale (accords avec des organismes internationaux). A cela il convient d'ajouter les apports du secteur

privé (commerce et industrie, organisations non gouvernementales internationales et canadiennes). Par ailleurs, plus de soixante organismes d'exécution multilatéraux et huit institutions internationales reçoivent des fonds du Canada.

Priorités et activités

Compte tenu des possibilités et des limites du Canada, sur le plan financier comme sur le plan technique, deux types d'opérations sont actuellement menées en Afrique : les grands aménagements régionaux (hydro-agricoles, mise en valeur des fleuves) qui nécessitent des fonds

assez considérables et des actions plus modestes en milieu rural qui visent à augmenter la productivité et le mieux-être des populations. Ces types d'activités sont complémentaires. Autrement dit, deux traits dominant notre coopération en Afrique francophone particulièrement : l'accentuation des efforts en faveur des pays les moins favorisés et la concentration dans le secteur du développement rural.

Des projets de développement rural comme ceux de la protection des végétaux dans trois pays du Sahel, du Kaarta au Mali et de la Mutara au Rwanda, témoignent de cette double préoccupation, en même temps qu'ils consolident l'expérience relativement récente de l'ACDI dans ce genre d'interventions com-